

Siren	Dénomination de l'employeur	Année	Somme des 10 plus hautes rémunérations brutes en euros	Nombre de femmes bénéficiaires ¹	Nombre d'hommes bénéficiaires	Durée cumulée en nombre de mois ²	Commentaires
225800010	Conseil départemental de la Nièvre	2025	1 005 218	6	4	120
225800010	Conseil départemental de la Nièvre	2024	991 022	7	3	120
225800010	Conseil départemental de la Nièvre	2023	958 176	8	2	120
225800010	Conseil départemental de la Nièvre	2022	862 912	7	3	120
225800010	Conseil départemental de la Nièvre	2021	810 519	8	2	120
225800010	Conseil départemental de la Nièvre	2020	786 350	8	2	120
225800010	Conseil départemental de la Nièvre	2019	762 555	6	4	120
225800010	Conseil départemental de la Nièvre	2018	781 255	8	2	120

¹ L'expérience des jeunes budgétaires sur les opérateurs de l'État, déjà soumis à une obligation similaire, montre que certains déclarants peuvent avoir moins de 10 salariés. C'est pour cette raison que le tableau inclut une colonne nombre d'hommes et une colonne nombre de femmes.

² La durée cumulée en nombre de mois correspond à la somme des durées d'activité des 10 personnes percevant les plus hautes rémunérations. Par exemple, si chacun a travaillé l'année entière, la durée cumulée vaudra $10 \times 12 = 120$ mois. Si parmi ces 10 personnes une a été rémunérée pour 8.5 mois, la somme vaudra $9 \times 12 + 8.5 = 116.5$. Cette colonne fournira un élément d'explication aux variations annuelles, les rémunérations n'étant pas redressées de la durée d'activité.